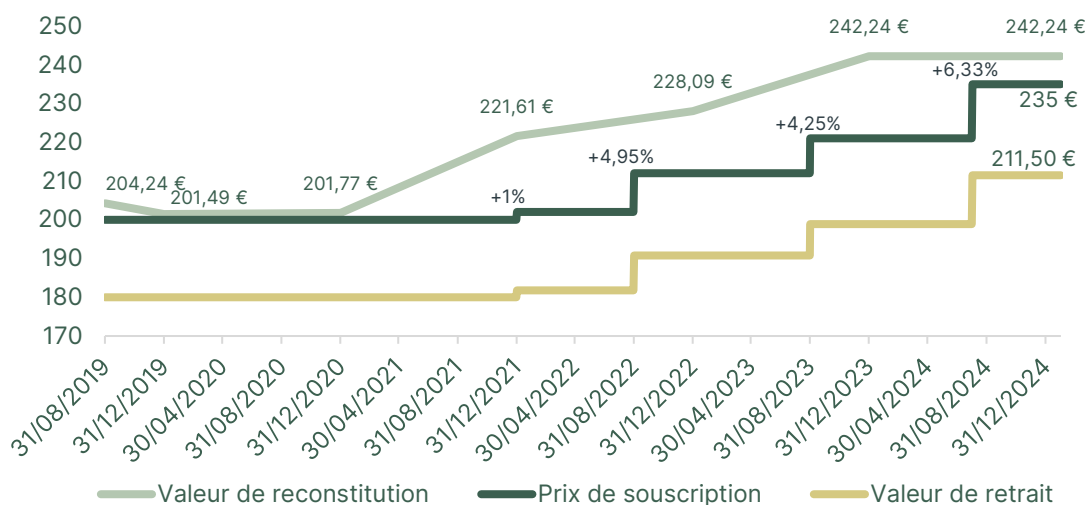


Evolution des différentes valeurs de part du GFI France Valley Patrimoine



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le prix de la part est déterminé par la Société de gestion. Il doit réglementairement toujours être compris dans une fourchette de plus ou moins 10% de la valeur de reconstitution. Des distributions de revenus ont eu lieu pour des montants de 2,20 € en 2019 et 2020, 2 € en 2021 et 2022 et 0,69 € en 2023. Lors de la dernière Assemblée Générale, les Associés ont voté pour la capitalisation de ces revenus.

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Date du Visa :	18/10/2019
Commission de souscription (incluse dans le prix de souscription) :	10 % HT, 12 % TTC
Commission de gestion :	0,75 % HT, 0,90 % TTC
Commission de transaction :	5 % HT, 6 % TTC

CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2024

Prix de souscription	235 €
Valeur de retrait	211,50 €
Valeur de reconstitution	242,24 €
Nombre d'associés	9 645
Capitalisation	575 M€
Parts en attente de retrait	0
Endettement	0 %

PROFIL DE RISQUE



RISQUES ASSOCIES

Le fonds est ouvert aux investisseurs professionnels et non professionnels. L'investissement concerne la souscription de parts ou d'actions d'un placement collectif et non d'un actif sous-jacent.

L'investissement dans des parts de Groupements Forestiers d'Investissement (GFI) est réservé aux personnes susceptibles par leur connaissance et leur souci de diversification des placements financiers de prendre en compte les particularités de cette forme d'investissement. Cet investissement présente un certain nombre de risques, dont notamment les risques suivants :

Risque de perte en capital : le GFI n'offre pas de garantie en capital ; ce type d'activité connaîtra les évolutions et aléas du marché de la sylviculture.

Risques d'exploitation et sur les revenus : exposition à un risque de perte, lié notamment à la variation de la production en qualité, en volume et en valeur, le prix du bois n'étant pas constant dans le temps. En outre, l'exploitation forestière est soumise aux aléas climatiques tels que les tempêtes, le gel, la grêle, les incendies et, de manière générale, les catastrophes naturelles ainsi que les risques phytosanitaires.

Risque de liquidité : la liquidité est fonction des demandes de souscription ou d'acquisition de parts enregistrées par la Société de Gestion. Aucune garantie ne peut être apportée sur le délai de revente des parts ou sur le prix de cession. Une demande de souscription est nécessaire pour compenser une demande de sortie. Il n'existe pas de marché secondaire.

risque de crédit : les parts peuvent être souscrites dans le cadre d'un achat à crédit et par ailleurs le GFI peut recourir à l'emprunt. En cas de défaillance de l'investisseur à rembourser son crédit ou en cas de difficulté du GFI à honorer ses engagements financiers, cela pourrait entraîner des pertes pour l'investisseur, y compris la perte totale du capital investi. Il est important de noter que l'effet de levier lié au recours à l'emprunt peut amplifier les pertes en cas de baisse des performances du GFI.